

DRONE VOLT

annonce la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 2,35 millions d'euros destinée à soutenir sa trajectoire de croissance

Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué de presse est publié à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans aucune juridiction.

- Augmentation de capital d'un montant brut total de 2,35 millions d'euros, par l'émission d'un total de 6.724.178 actions nouvelles, assortie de bons de souscription d'actions
- Règlement et livraison prévus le 8 septembre 2026
- Les fonds levés permettront de financer et de renforcer la dynamique vertueuse de la Société dans les activités à forte marge, contribueront à renforcer ses activités de R&D et lui donneront les moyens nécessaires afin de pouvoir réaliser, le cas échéant, des acquisitions ciblées.

Villepinte, le 4 septembre 2026

DRONE VOLT (la « Société »), fabricant français de drones professionnels et acteur technologique de premier plan dans le domaine de la robotique aérienne, annonce une augmentation de capital par émission de nouvelles actions assorties chacune d'un bon de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit des catégories d'investisseurs définies par l'Assemblée générale, pour un montant brut total de 2,35 millions d'euros (l'« Émission »). Cette augmentation de capital a été souscrite par un nombre limité d'investisseurs.

DRONE VOLT saisit ainsi l'opportunité de renforcer sa structure financière et d'accompagner la croissance de son modèle d'activité, désormais principalement orienté vers les activités à forte marge. Ces dernières ont connu une croissance solide au 1er semestre de l'exercice en cours (+24%), avec notamment une nette accélération de l'activité du segment Services, qui représente désormais près de 40% de l'activité semestrielle. Cette activité dense démontre ainsi la reconnaissance des professionnels pour les prestations à haute valeur ajoutée fournies par **DRONE VOLT**, notamment dans la surveillance des lignes électriques et des infrastructures critiques.

Alors que **DRONE VOLT** vient d'annoncer une commande record de Sol.One pour un montant total minimum de 50 millions d'euros sur 5 ans, cette opération lui permettra de renforcer sa structure financière afin de financer son cycle d'exploitation, de consolider sa trajectoire de croissance et d'approfondir ses activités de R&D pour renforcer son expertise, tout en lui donnant les marges de manœuvre nécessaires pour saisir le cas échéant des opportunités d'acquisitions ciblées.

Marc COURCELLE, Directeur général de DRONE VOLT, déclare : « *DRONE VOLT connaît une activité soutenue depuis plusieurs mois, tant au niveau de la croissance de son chiffre d'affaires (+19% sur le 1^{er} semestre) que dans le dynamisme de son activité commerciale, avec notamment la commande record de Sol.One que nous venons d'annoncer. Dans ce contexte, nous sommes satisfaits de renforcer notre assise financière afin de financer sereinement nos besoins liés à l'exploitation et notre trajectoire de croissance, qui continuera de reposer sur nos prestations à haute valeur ajoutée. Notre dynamique commerciale devrait restée bien orientée dans les prochains mois et je tiens à remercier nos partenaires pour leur confiance.* »

MODALITÉS DE L'OFFRE

Type de l'offre et nombre de titres : L'offre, d'un montant brut total de 2.353.462,30 euros (prime d'émission comprise), a pris la forme d'une offre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit d'investisseurs relevant des catégories définies par la 17^e résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2026, portant sur 6.724.178 actions (les « **Actions Nouvelles** ») assorties de 6.724.178 bons de souscription (les « Bons de souscription » et, conjointement avec les Actions Nouvelles, les « ABSA »).

Prix de l'offre : Le prix d'émission d'un ABSA est de 0,35 euros (prime d'émission comprise), ce qui représente une décote de 16,9 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction des volumes des actions de la Société sur Euronext Growth Paris au cours des dix jours de bourse précédant la fixation de ce prix d'émission, c'est-à-dire du 21 août au 3 septembre 2026 (le « VWAP sur 10 jours » égal à 0,4212 euros). Le prix d'émission d'un ABSA, incluant la valeur théorique du bon de souscription qui y est attaché (tel que décrit ci-dessous), combiné au prix d'exercice des bons de souscription, reflète une décote de 29,8 % par rapport au VWAP sur 10 jours, conformément à la décote maximale autorisée par l'Assemblée générale en vertu de sa 17^e résolution.

Cadre juridique de l'offre : Conformément à l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 juin 2026, en vertu de sa 17^e résolution, le conseil d'administration, réuni le 27 août 2026, a décidé en principe de procéder à une émission d'actions nouvelles, auxquelles sont attachés des bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'administration a subdélégué au directeur général de la Société le pouvoir de lancer l'offre et d'en définir les modalités spécifiques.

Caractéristiques des bons de souscription : Les ABSA se compose de 6.724.178 actions nouvelles accompagnées de 6.724.178 bons de souscription. Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur de souscrire à 1 action nouvelle de Drone Volt au prix d'exercice de 0,35 euros par action. Les bons de souscription peuvent être exercés pendant une période de 60 mois à compter de leur émission. La valeur théorique de chaque bon de souscription, en supposant une volatilité de 8,837 % et sur la base d'un cours de clôture de 0,406 en 2026, est égale à 0,109 euros selon le modèle de Black-Scholes.

Règlement et admission aux négociations : le règlement de l'ABSA est prévu le 8 septembre 2026. Les actions nouvelles et les bons de souscription seront immédiatement détachés dès leur émission. Les actions nouvelles et les bons de souscription devraient être admis aux négociations sur Euronext Growth le 8 septembre 2026.

Actions nouvelles sous-jacentes aux bons de souscription : Les actions nouvelles susceptibles d'être émises lors de l'exercice des bons de souscription seront des actions ordinaires soumises à l'ensemble des dispositions des statuts et assimilées aux actions existantes à compter de leur date d'émission. Elles donneront droit aux dividendes courants et seront admises à la négociation sur le marché Euronext Growth Paris sous le même symbole boursier que les actions de la Société déjà cotées sous le même code ISIN : FR001400SVN0 – ALDRV.

Incidence du placement privé sur la structure de l'actionnariat de la Société

À l'issue de l'émission des Actions Nouvelles, le capital social total de la Société s'élèvera à 8.426.475,80 euros, composé de 84.264.758 actions ordinaires. À l'issue de l'émission des Actions Nouvelles et de l'exercice de tous les bons de souscription, le nombre d'actions augmentera de 13.448.356 nouvelles actions, portant le nombre total d'actions à 90.988.936 actions pour un capital social de 9.098.893,60 euros.

6.724.178 actions ordinaires (8,7 % du capital social total actuel de la Société) seraient donc émises dans le cadre de l'Offre (avant l'exercice des bons de souscription), ou 13.448.356 actions ordinaires (17,3 % du capital social total actuel de la Société) après l'exercice de tous les bons de souscription.

À titre d'illustration, un actionnaire détenant 1 % du capital social en circulation de la Société avant l'Offre et n'ayant pas participé à celle-ci détiendrait 0,92 % du capital social en circulation et des droits

de vote de la Société après l'émission des ABSA, et 0,85 % du capital social en circulation et des droits de vote de la Société si tous les bons de souscription d'actions étaient exercés.

À la connaissance de la Société, immédiatement avant la clôture de l'Offre, la répartition du capital social de la Société était la suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Base non diluée		Base diluée ⁽¹⁾	
			% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
Actionnaires	77 515 309	77 700 875	99,97%	100,00%	100,00%	100,00%
Actions propres ⁽³⁾	25 271	0	0,01%	0%	0,00%	0,00%
Total	77 540 580	77 700 875	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Avant l'exercice des bons de souscription. La base diluée tient compte (i) des 15 290 115 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 15 290 115 bons de souscription d'actions émis en juillet 2025, (ii) des 1 490 951 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 74 217 567 bons de souscription d'actions BS26, (iii) les 523 000 actions gratuites qui pourraient être attribuées aux salariés d'ici le 23 septembre 2026, (iv) les 18 072 290 nouvelles actions pouvant résulter de l'exercice de 18 072 290 bons de souscription d'actions émis en octobre 2025, (v) les 8 360 867 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 8 360 867 bons de souscription d'actions émis en avril 2026, (vi) les 7 050 000 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 7 050 000 bons de souscription d'actions émis en juillet 2026

⁽²⁾ Droits de vote théoriques (c'est-à-dire en tenant compte des actions propres sans droit de vote).

⁽³⁾ Actions détenues par la Société dans le cadre de la convention de liquidité.

À la connaissance de la Société, à l'issue de l'Offre (avant exercice des bons de souscription), la répartition du capital de la Société sera la suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Base non diluée		Base diluée ⁽¹⁾	
			% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
Nouveaux actionnaires	6 724 178	6 724 178	7,98%	7,96%	4,98%	4,97%
Anciens actionnaires	77 515 309	77 700 875	91,99%	92,04%	95,02%	95,03%
Actions propres ⁽⁴⁾	25 271	0	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	84 264 758	84 425 053	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Après l'exercice des bons de souscription. La base diluée tient compte (i) des 15 290 115 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 15 290 115 bons de souscription d'actions émis en juillet 2025, (ii) des 1 490 951 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 74 217 567 bons de souscription d'actions BS26, (iii) les 523 000 actions gratuites qui pourraient être attribuées aux salariés d'ici le 23 septembre 2026, (iv) les 18 072 290 nouvelles actions pouvant résulter de l'exercice de 18 072 290 bons de souscription d'actions émis en octobre 2025, (v) les 8 360 867 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 8 360 867 bons de souscription d'actions émis en avril 2026, (vi) les 7 050 000 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 7 050 000 bons de souscription d'actions émis en juillet 2026

⁽²⁾ Droits de vote théoriques (c'est-à-dire en tenant compte des actions propres sans droit de vote).

⁽³⁾ Actions détenues par la Société dans le cadre de la convention de liquidité.

À la connaissance de la Société, à l'issue de l'Offre (après exercice des bons de souscription), la répartition du capital de la Société sera la suivante

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Base non diluée		Base diluée ⁽¹⁾	
			% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
Nouveaux actionnaires	13 448 356	13 448 356	14,78%	14,75%	9,49%	9,47%
Anciens actionnaires	77 515 309	77 700 875	85,19%	85,25%	90,51%	90,53%
Actions propres ⁽⁴⁾	25 271	0	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	90 988 936	91 149 231	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Après l'exercice des bons de souscription. La base diluée tient compte (i) des 15 290 115 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 15 290 115 bons de souscription d'actions émis en juillet 2025, (ii) des 1 490 951 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 74 217 567 bons de souscription d'actions BS26, (iii) les 523 000 actions gratuites qui pourraient être attribuées aux salariés d'ici le 23 septembre 2026, (iv) les 18 072 290 nouvelles actions pouvant résulter de l'exercice de 18 072 290 bons de souscription d'actions émis en octobre 2025, (v) les 8 360 867 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 8 360 867 bons de souscription d'actions émis en avril 2026, (vi) les 7 050 000 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 7 050 000 bons de souscription d'actions émis en juillet 2026

⁽²⁾ Droits de vote théoriques (c'est-à-dire en tenant compte des actions propres sans droit de vote).

⁽³⁾ Actions détenues par la Société dans le cadre de la convention de liquidité.

Cotation des actions nouvelles et des bons de souscription

Les actions nouvelles et les bons de souscription devraient être admis à la négociation sur Euronext Growth le 8 septembre, 2026. Les actions nouvelles et toutes les actions nouvelles résultant de l'exercice des bons de souscription seront soumises aux statuts de la Société et seront traitées comme des actions existantes à l'issue de l'Offre. Elles donneront droit à des dividendes et seront cotées sous le même symbole boursier que les actions existantes de la Société, sous le même code ISIN FR001400SVN0.

Accords de statu quo et de blocage

Dans le cadre de l'Offre, la Société a conclu un accord de standstill pour une période de 90 jours calendaires à compter de la date de règlement de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions habituelles. Les administrateurs de la Société, son directeur général et certains dirigeants ont signé un accord de blocage prenant effet à la date de signature dudit accord et s'étendant sur une période de 30 jours calendaires à compter de la date d'émission des actions ABSA, portant sur l'intégralité de leurs participations, sous réserve de certaines exceptions habituelles.

Intermédiaires financiers

Maxim Group LLC a agi en tant qu'agent de placement exclusif dans le cadre de l'Offre.

Facteurs de risque

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à ses activités, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2025, disponible gratuitement sur son site Internet <https://www.dronevolt.com/fr/investissement-drone-volt/>. La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les risques suivants, spécifiques à l'Offre : (i) le cours des actions de la Société peut fluctuer et descendre en dessous du prix de

souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent varier de manière significative, (iii) des ventes d'actions de la Société pourraient avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le cours des actions de la Société, (iv) les actionnaires de la Société qui n'ont pas participé à l'Offre pourraient subir une dilution potentiellement importante résultant de l'exercice des bons de souscription et, plus généralement, de toute augmentation de capital future rendue nécessaire par les besoins de financement de la Société.

Absence de prospectus

Le présent placement ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Les informations décrites conformément à la Position-Recommandation DOC-2020-06 de l'AMF intitulée « Guide de rédaction des prospectus et des informations à fournir en cas d'offre au public ou d'admission de valeurs mobilières » figurent dans le présent communiqué de presse.

Prochain communiqué : résultats semestriels, mercredi 16 septembre 2026.

Tous les communiqués de presse de DRONE VOLT sont disponibles sur [www.dronevolt.com / Investisseurs](http://www.dronevolt.com/Investisseurs)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur Actusnews

Pour recevoir la lettre d'information de la société, écrivez à : finance@dronevolt.com

À propos de DRONE VOLT

Fondée en 2011, DRONE VOLT est un constructeur aérospatial spécialisé dans les drones civils professionnels et l'intelligence artificielle. DRONE VOLT est présente en France, au Benelux, au Canada, au Danemark, aux Pays-Bas, aux États-Unis et en Suisse. En tant que partenaire mondial, DRONE VOLT propose à ses clients des solutions métier «clés en main» comprenant divers services et la formation de pilotes de drones.

DRONE VOLT compte parmi ses clients des organismes publics et des entreprises telles que l'Armée de terre française, le ministère des Armées, Engie, Total, Bouygues ES, ADP, la Gendarmerie des transports aériens (GTA) et des organismes publics internationaux...

DRONE VOLT a été désignée « Entreprise innovante » par Bpifrance.

DRONE VOLT est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris :

Action : Symbole boursier : ALDRV - Code ISIN : FR0013088606 - Éligible : PEA, PEA-PME

Bon de souscription : Symbole : BNBS - Code ISIN : FR0014007951

Plus d'informations sur www.dronevolt.com

Contacts :

Relations investisseurs DRONE VOLT

Sylvain Navarro – Tél. : +33 7 88 87 50 88
finance@dronevolt.com

**Relations presse FINANCE
ACTUS Finance & Communication**
Manon Clairet – Tél. : +33 1 53 67 36 73
dronevolt@actus.fr

**Relations presse – GRAND PUBLIC ET
ENTREPRISES AYA communication**
Antonin Violette – Tél. : +33 6 47 48 63 25
aviolette@aya-communication.fr

Avertissement

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions ou de titres financiers de Drone Volt dans quelque pays que ce soit.

Le présent communiqué de presse est un document promotionnel et non un prospectus au sens du

règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **règlement Prospectus** »).

En ce qui concerne les États membres de l'Espace économique européen autres que la France (les « **États membres** »), aucune mesure n'a été prise ni ne sera prise pour permettre une offre publique de titres nécessitant la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. Par conséquent, les titres ne peuvent être proposés et ne le seront pas dans aucun des États membres (autres que la France), sauf en vertu des exemptions prévues à l'article 1, paragraphe 4, du règlement Prospectus, ou dans d'autres cas ne nécessitant pas la publication par Drone Volt d'un prospectus en vertu de l'article 3 du règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de Drone Volt ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique, sauf si elles sont enregistrées en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « **loi sur les valeurs mobilières** »), ou en vertu d'une dérogation à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de Drone Volt n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières. Drone Volt n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en tout ou en partie, aux États-Unis d'Amérique, ni de procéder à une offre publique aux États-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué de presse n'a pas été effectuée et n'a pas été approuvée par une **personne autorisée** au sens de l'article 21(1) de la loi de 2000 sur les services et marchés financiers (Financial Services and Markets Act 2000). En conséquence, le présent communiqué de presse s'adresse exclusivement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels de l'investissement au sens de l'article 19(5) de l'arrêté de 2005 relatif à la loi de 2000 sur les services et marchés financiers (promotion financière), tel que modifié, et (iii) aux personnes relevant des articles 49(2)(a) à (d) (sociétés à patrimoine net élevé, associations non enregistrées, etc.) de l'arrêté de 2005 relatif à la loi de 2000 sur les services et marchés financiers (promotion financière) (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant désignées collectivement sous le nom de « personnes éligibles »). Les titres de Drone Volt sont destinés exclusivement aux personnes éligibles, et toute invitation, offre ou contrat relatif à la souscription, à l'achat ou à l'acquisition de titres de Drone Volt ne peut être adressé qu'à des personnes éligibles ou conclu avec celles-ci. Toute personne autre qu'une personne éligible doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority (FCA) ou toute autre autorité de régulation britannique au sens de l'article 85 de la loi de 2000 sur les services et marchés financiers.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations concernant les objectifs de Drone Volt ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données mentionnés se réaliseront. Ces informations reposent sur des données, des hypothèses et des estimations que Drone Volt juge raisonnables. Drone Volt évolue dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter ses activités, leur impact potentiel sur celles-ci, ni la mesure dans laquelle la survenance d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats sensiblement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations ne sont fournies qu'à la date du présent communiqué de presse. Drone Volt n'assume aucune obligation de publier des mises à jour de ces informations ou des hypothèses sur lesquelles elles reposent, sauf si la loi ou la réglementation applicable l'exige.

La diffusion du présent communiqué de presse peut être soumise à des réglementations spécifiques dans certains pays. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et réglementations.

Les informations contenues dans le présent communiqué de presse ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou dans tout autre pays. Le présent communiqué de presse ne peut être publié, transmis ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Enfin, le présent communiqué de presse peut être rédigé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux textes, la version française prévaudra.